

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 21 novembre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1892**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Commission permanente du 21 novembre 2022****Délibération n° CP-2022-1892**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

La création d'un pôle consacré aux arts du cirque dans l'agglomération lyonnaise est un projet évoqué depuis plusieurs années entre les différents acteurs de la filière du cirque à Lyon. Deux acteurs en sont à l'initiative :

- la compagnie les Mains, les Pieds et la Tête aussi (MPTA), qui dédie son activité à la recherche, à la création et à la diffusion du cirque contemporain. Depuis 2011, elle organise le festival utoPistes, événement biennal dédié aux arts du cirque qui se déroule dans différents lieux de la Métropole de Lyon, et dont la Métropole est l'un des partenaires,

- l'École de Cirque de Lyon, structure de formation artistique aujourd'hui intégrée à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Ménéval (Lyon 5ème) et qui utilise ses locaux. Elle propose des stages courts et longs, des cours hebdomadaires (éveil et perfectionnement dans les disciplines du cirque), une formation préparatoire à l'entrée aux écoles supérieures en arts du cirque pour laquelle elle est agréée par l'État, un soutien à l'émergence avec une scène découverte et met en œuvre des projets d'action culturelle avec différents publics (scolaires, personnes en situation de handicap, etc.).

Cette dernière structure est confrontée à un phénomène de saturation des espaces disponibles au sein de la MJC et, par ailleurs, les locaux ne remplissent pas les conditions pour continuer à bénéficier de l'agrément de l'État pour délivrer la formation préparatoire.

La réflexion concernant la création d'un pôle s'est engagée en 2015, en lien avec la montée en puissance de l'activité de la compagnie MPTA et du festival utoPistes. La situation de relative urgence liée au maintien de l'agrément sur la formation préparatoire de l'École de Cirque de Lyon a permis d'aboutir à la formalisation du projet d'une Cité Internationale des Arts du Cirque.

Des études préalables, relatives à la création d'un pôle national consacré aux arts du cirque dans l'agglomération lyonnaise, ont été réalisées de mai 2019 à septembre 2021. Ces études ont été initiées par ces 2 acteurs, accompagnés par les partenaires publics : Métropole, direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces études ont permis de formaliser un projet immobilier (programme technique détaillé, budget et planning prévisionnel) et un projet d'activités rassemblant 3 pôles principaux : formation et pratiques ; création, diffusion et programmation ; publics et territoires, ce dernier pouvant intégrer la création d'un tiers-lieu pour favoriser une mixité d'usages et de publics.

Concernant le site d'implantation, la Métropole a proposé, à plusieurs étapes, une implantation au sein de l'îlot K du projet urbain Grand Parilly, situé sur la Ville de Vénissieux. Un comité de pilotage, réunissant l'ensemble des partenaires, a unanimement validé cette implantation, avec l'accord de la Ville de Vénissieux.

La Métropole a acté sa participation à ce projet dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026. Le ministère de la Culture - DRAC Auvergne Rhône-Alpes a confirmé son intention de soutenir ce projet. Une fois confirmée la position de l'ensemble des partenaires, une actualisation du projet immobilier sera réalisée pour permettre son engagement.

Les porteurs du projet de la Cité Internationale des Arts du Cirque ont créé, en 2021, une association de préfiguration afin, notamment, d'y affecter le temps de travail qu'ils consacrent à celui-ci. La perspective de la création de cette future cité rend, en effet, nécessaire de travailler sur sa capacité à conforter les dynamiques existantes au sein du territoire métropolitain dans le domaine des arts du cirque et à incarner un récit commun, pour les professionnels de la filière comme pour tous les habitants.

Cette association sollicite aujourd'hui le soutien de la Métropole pour la réalisation des actions nécessaires à la poursuite de la préfiguration de ce projet.

## **II - Objectifs de la Métropole**

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa politique culturelle pour la période 2021-2026. Ces orientations stratégiques intègrent la volonté d'accompagner la création d'un nouvel équipement culturel dédié aux arts du cirque.

La Cité Internationale des Arts du Cirque est un projet d'équipement structurant hors Lyon, qui donne un signal sur le rééquilibrage de l'offre culturelle, permet le développement d'une discipline artistique dont l'émergence est plus récente. Ce projet répond ainsi à plusieurs orientations de la stratégie culturelle 2021-2026 :

- développer l'inclusion sociale avec la formation, les pratiques amateurs, l'éducation artistique et culturelle,
- structurer la filière professionnelle des arts du cirque,
- mailler le territoire, notamment, sur la diffusion des arts du cirque, et contribuer à nourrir un récit commun métropolitain,
- prendre en compte l'impact environnemental et agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur des arts du cirque.

Par ailleurs, la Métropole est engagée dans l'opération d'aménagement du Puisoz-Grand Parilly à Vénissieux et est, à ce titre, intéressée par l'implantation de ce projet sur l'un des îlots de cette opération.

## **III - Le soutien à l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque - Programme d'actions pour l'année 2022-2023**

Par délibération du Conseil n° 2021-0681 du 27 septembre 2021, la Métropole a attribué une subvention à l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque, pour un montant de 50 000 €.

Les actions mises en œuvre ont porté sur le travail de coordination et de développement du projet et son adaptation au contexte et enjeux. Une étude de territoire intégrant, notamment, une analyse des offres et potentialités sur la pratique amateur en arts du cirque a été conduite pour développer la capacité du futur lieu à renforcer l'accès à la pratique des arts du cirque dans toutes les communes de la Métropole.

Le programme d'actions de l'association pour l'année 2022-2023 portera sur la mise en œuvre d'actions permettant de préfigurer le projet, qui porteront sur plusieurs axes.

### **1° - Élaborer et mettre en œuvre des actions culturelles diversifiées, autour de la programmation, de la filière-cirque et en direction de tous les publics**

Dans la perspective de la venue de Johann Le Guillerm avec son spectacle Terces présenté sous chapiteau au parc de Parilly, l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque et le Théâtre nouvelle génération, Centre dramatique national (CDN) de Lyon construisent un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire de la Métropole.

En amont de la diffusion du spectacle programmée du 30 mai au 4 juin 2023, une tournée d'installations, créées par Johann Le Guillerm appelées Imaginographes, est envisagée dans 6 collèges de la Métropole, de janvier à juin 2023, multi-territoires, dont des établissements de la Conférence territoriale des Maires (CTM) Les Portes du Sud :

- collège René Cassin - Corbas,
- collège Jean de Tournes - Fontaines sur Saône,
- collège Gilbert Dru - Lyon 3ème,

- collège Charcot - Lyon 5ème,
- collège Gisèle Halimi - Lyon 7ème,
- collège Honoré de Balzac - Vénissieux.

La présence de ces œuvres dans les établissements donnera lieu à un projet qui se déclinera à plusieurs niveaux avec une classe par établissement engagée dans des ateliers réguliers avec la compagnie. Cette classe sera ensuite chargée d'accompagner les autres élèves qui pourront, toutes et tous, expérimenter les Imaginographes.

Ces différents rendez-vous, programmés sur 6 mois, donneront lieu à une mise en commun en ligne des travaux des élèves, et la venue au spectacle en fin de projet.

## 2° - Développer un pôle Formation et pratiques

Il s'agit de définir une stratégie de développement pour le pôle Formation et pratiques de la future Cité :

- autour de l'enjeu du développement de la pratique amateur dans la Métropole (en milieu scolaire et hors temps scolaire),
- à travers un maillage des offres existantes dans la Métropole et la coordination de projets d'envergure métropolitaine (piste ouverte aux amateurs, projet européen d'écoles de cirque),
- complété d'un travail d'étude sur les besoins de développement des offres de formation initiale ou continue.

## 3° - Actions de diffusion auprès du grand public

Il s'agit d'intégrer à l'association de préfiguration des fonctions d'attaché de production et de gestion de billetterie, ceci dans l'objectif d'anticiper et préparer la diffusion en 2023 de spectacles dans le cadre de la préfiguration du lieu, en lien avec l'édition 2023 du festival utoPistes

Ces actions se conduisent en partenariat avec des équipements et événements culturels du territoire métropolitain, en veillant à la cohérence de projets entre l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque et le festival utoPistes.

En lien avec la diffusion envisagée de spectacles, les activités de préfiguration ont, plus largement, vocation à développer l'incarnation de ce futur lieu à travers, notamment, des actions de communication.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 125 000 €.

Budget prévisionnel pour l'année 2022-2023 et plan de financement

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires	137 475	ministère de la Culture - DRAC Auvergne-Rhône- Alpes	90 000
- ingénierie artistique	2 400		
- ingénierie technique	28 520		
- ingénierie développement	42 960		
- chargé de communication et relations presse	22 620		
- charges sociales	40 975		
achats	36 796	Métropole	125 000
- co-production	20 000		
- achat prestations	15 000		
- fournitures, frais divers	1 796		
services extérieurs	7 101	autres produits de gestion courante	50 000
- location immobilière, maintenance, assurance	7 101		
autres services extérieurs	82 996		
- honoraires administratifs	6 000		
- honoraires accompagnement - développement	62 000		
- honoraires communication	9 600		
- déplacements et frais divers	5 396		
dotations aux amortissements	632		
<b>Total</b>	<b>265 000</b>	<b>Total</b>	<b>265 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 125 000 € au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque, pour son programme d'actions relatif à la mise en œuvre d'actions de préfiguration de ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000 € au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 125 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 22 novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294736-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
---